

Appel à candidature à un poste de Technicien Forestier – Corse (H/F)

Centre National de la Propriété Forestière

Corse

<u>Intitulé du poste :</u>	Technicien forestier Territorial – Secteur Ajaccio et secteur Haute Corse -Région bastiaise, Cap Corse et Nebbiu – et Corse du Sud – Taravo, Extrême sud - (H/F)
<u>Type de contrat :</u>	CDI à temps complet de droit public, selon statut des personnels du CNPFP (décret 2009-547 du 15/05/2009) ou fonctionnaire en détachement ou en position normale d'activité. Poste ouvert à la mobilité interne et au recrutement externe.
<u>Catégorie d'emploi :</u>	B
<u>Rémunération :</u>	Traitement indiciaire selon les grilles statutaires du CNPFP (fonction de l'expérience professionnelle antérieure) et régime indemnitaire afférent ou grilles fonction publique de l'Etat. Fourchette : entre 31,6 K€ et 41,3 K€ brut annuel
<u>Résidence administrative :</u>	Ajaccio (2A)
<u>Prise de poste prévue :</u>	1^{er} juillet 2025

Présentation du CNPFP

Le Centre National de la Propriété Forestière (CNPFP) est un établissement public de l'Etat à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère en charge de la forêt. Il est en charge du développement de la gestion durable des forêts privées : 3,5 millions de propriétaires forestiers pour 12,6 millions d'hectares soit 23% du territoire. Ses agents sont des professionnels de terrain qui conseillent, forment, accompagnent les propriétaires privés vers une gestion durable adaptée aux contextes locaux.

L'organisation du CNPFP est la suivante :

- Un échelon national, la Direction générale ;
- Un niveau régional avec 10 Centres régionaux de la propriété forestière (CRPF) ;
- Un service de Recherche & Développement, l'Institut pour le Développement Forestier (IDF) ;
- Un service dédié au Label Bas carbone (C+FOR Forêt et Carbone).

Le CNPFP, délégation de Corse est composée de 7 agents, dont 1 administrative, 4 techniciens et 2 ingénieurs. La région possède un taux de boisement de 67% avec 480 000 ha de forêts privées (79% des forêts de l'île), une nette prédominance pour les feuillus (69%). La Corse, du fait de son foncier, est une des régions les plus morcelées de France, avec 90 000 comptes de propriétés.



Description du poste

Sous l'autorité de la Direction et au sein de l'équipe Corse, le **Technicien Forestier (H/F) - Secteur Ajaccio et secteur Haute-Corse - Région bastiaise, Cap Corse et Nebbiu - et Corse du Sud - Taravo, Extrême sud** aura pour mission :

- Missions principales sur le secteur :
 - **Promotion, instruction et suivi** des Documents de Gestion Durable et demandes de coupes,
 - **Représentation technique du CRPF** auprès des partenaires gestionnaires forestiers et des institutionnels,
 - **Développement et vulgarisation sylvicoles, formation** théorique et pratique de propriétaires forestiers (contacts individuels et responsable réunions de vulgarisation),
 - Participation au **développement de la gestion forestière durable** et à l'**aménagement rural**,
 - Responsable Foncier,
 - Responsable du dossier Bioclimsol,
 - Responsabilité Hygiène et sécurité,
 - Participation aux **projets transversaux et études** du CNPF en Corse.

Profil recherché

Formation – expériences

- **Bac+2 option productions forestières ou gestion forestière** ou diplôme équivalent prévu dans les textes ;
- **Expérience forestière opérationnelle** souhaitée, maîtrise de la réglementation applicable en forêt privée ;
- Intérêt pour les questions environnementales et cynégétiques ;
- Maîtrise des outils informatiques et cartographiques (SIG) ;
- Permis B indispensable, déplacements très fréquents.

Compétences et qualités requises

- Bonne capacité d'animation et de concertation ;
- Rigueur et autonomie, sens de l'organisation et du service public ;
- Excellente disposition aux relations humaines : capacité d'écoute, de dialogue et de travail en équipe ;
- Qualités rédactionnelles et maîtrise des logiciels bureautiques ;
- Aptitude physique au travail de terrain.

Dispositions internes

- 25 jours de congés annuel et 19 RTT soit au total 44 jours de repos (au prorata selon la présence et la quotité de travail) ;
- Tickets restaurants d'une valeur faciale de 9€ pris en charge à 60% par l'employeur ;
- Activité télétravaillable, nombre de jours selon le métier exercé (hors dispositions exceptionnelles liées à la crise sanitaire, grève des transports) ;
- Remboursement des titres d'abonnement de transport à hauteur de 75% dans la limite du plafond légal ;
- Participation employeur à une mutuelle à hauteur de 50% du socle de base (obligatoire).

Personnes à contacter

- Christophe BARBE, Directeur – christophe.barbe@cnpf.fr
- Florian GALINAT, Délégué du Directeur – florian.galinat@cnpf.fr



Dépôt de candidature

Envoyer pour réception effective avant le **30 avril 2025** dernier délai, un dossier comprenant :

- une lettre de motivation ciblée sur le profil du poste ;
- un curriculum vitae détaillé précisant en particulier les études, diplômes, qualifications et expériences professionnelles ;
- les copies des diplômes ainsi que les attestations des titres et activités professionnelles cités dans le CV.

Par mail ou par courrier à :

M. le Directeur du CNPF Corse
9 Cours Jean Nicoli
20090 AJACCIO
florian.galinat@cnpf.fr copie à christophe.barbe@cnpf.fr

Les candidat(e)s dont le dossier sera sélectionné seront invité(e)s, par téléphone ou courriel, à se présenter devant une Commission de sélection qui se tiendra le **mercredi 21 mai 2025**, dans les locaux du CNPF, à Ajaccio, ou en visio.